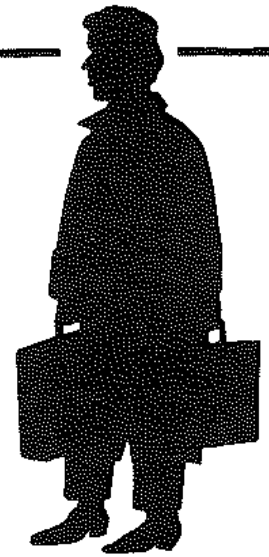


VIVRE ENSEMBLE



BULLETIN DE LIAISON POUR LA DEFENSE DU DROIT D'ASILE

No 38 - Septembre 1992



Qu'a-t-on appris depuis lors ?

(Photo datant de la guerre 39-45)

ADRESSES

Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous nous limitons ici aux coordinations, aux principaux services et aux réseaux militants.

Coordination-Asile Suisse
Arbeitsstelle für Asylfragen
Case postale 1780
3001 Berne
Tél. 031-45 96 26

JURAJURA BERNOIS

SOS-Asile/JU
14, rue de l'Hôpital
2800 Delémont
Tél. 066-22 22 21

Centre social protestant
11, rue Centrale
2740 Moutier
Tél. 032-93 32 21

Comité «Vivre Ensemble»
48, route de Moral
2502 Bienna
Tél. 032-22 30 64

Office de consultation sur l'asile
2 rue de l'Argent
2502 Bienna
Tél. 032-23 20 12

FRIBOURG

Coordination droit d'asile
Case postale 28
1752 Villars-sur-Glâne
Permanence:
Lundi 16h-30-19h, 30 à la rue du Nord 23
1700 Fribourg
Tél. 037-22 37 80

Service de contact et de consultation
Rue de Lausanne 91
1700 Fribourg
Tél. 037-22 30 74

GENEVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile
Case postale 110
1211 Genève 7

Centre social protestant
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-320 78 11

Action Parrainage
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-345 94 73

Réseau ELISA
Case postale 110
1211 Genève 7
Tél. 022-733 37 57

TESSIN

Associazione di consulenza giuridica per il diritto d'asilo
Via alle Fontane
6993 Pregassona
Tél. 091-51 33 15

Ufficio svizzero accogliente profughi
6832 Chiasso
Tél. 091-43 60 06

NEUCHÂTEL

Coordination asilienne
Case postale 456
2000 Neuchâtel

Comité pour la défense du droit d'asile
Case postale 771
2300 La Chaux-de-Fonds

Groupe accueil réfugiés

Case postale 537
2300 La Chaux-de-Fonds
Permanence:
Mardi: 19h.-20h.
au Centre de rencontre
12 rue de la Serre
2300 La Chaux-de-Fonds

Centre social protestant
11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 038-25 11 55

VALLAIS

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile
Case postale 206
1951 Sion

Centre Suisses-Immigrés
Case postale 2041
1 rue de Graveleine
1952 Sion
Tél. 027-23 12 16

VAUD

SOS-Asile/VD
Case postale 3928
1002 Lausanne
Permanence:
Lundi: 19h.30 à 21h.30
15 Montmélian - Lausanne

SOS Asile nord-vaudois
Case postale 73
1401 Yverdon
Tél. 024-21 67 47

Permanence:
Mardi: 19h.30-20h.30
à la paroisse catholique
rue de la Maison Rouge
1400 Yverdon

VIVRE Ensemble

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Adresse: Pour s'abonner: Case postale 177 au CCP 12-9584-1
1211 Genève 8
Tél. 022-3206094 (5 n° fan)

Viver Fr. 20-1211 Genève 8
Tél. 022-3206094

Comité de rédaction: Yves Brutsch, Claudette Bovet, Monique Da Silva, Françoise Jacquemettaz, Danielle Othenin-Girard, Claudine Stähli, Christophe Tefelmacher.

Responsable: Isabelle Furrer

A nos abonnés

Le traditionnel bulletin vert accompagne ce numéro de la rentrée pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période. Merci à ceux qui s'en serviront sans attendre notre rappel. Ils nous évitent un fastidieux travail administratif.

EDITORIAL

Dure leçon

Un an. Il aura fallu un an après l'éclatement de la guerre, à 250 km. à vol d'oiseau de nos frontières, pour que les yeux commencent à s'ouvrir. Pour que quelques voix s'élèvent pour dire que la Suisse décidément, pourrait faire un petit effort de plus pour les réfugiés yougoslaves.

Un an. Entre-temps, deux millions de réfugiés se sont accumulés en Croatie et en Slovaquie. Deux millions. Et la Suisse, forte de sa tradition humanitaire en a pris deux fois mille. Le millième. Que les autres se débrouillent sur place, à quelques centaines de kilomètres de chez nous.

Dure leçon. Car par quelque bout qu'on le retise, le feuilleté des réfugiés yougoslaves fait voler en éclat nombre d'hypocrisies.

Non la Suisse n'est plus d'accord, comme en 1956 et en 1968, d'accueillir des réfugiés à la hauteur de ses moyens (il y a des milliers de places libres dans nos centres!), même si tout démontre qu'il ne s'agit pas de «faux réfugiés».

Pendant des années, on a décrit les requérants comme des réfugiés économiques pour refuser toujours plus systématiquement l'asile. Eh bien ! Le cas yougoslave nous montre que, même lorsque des réfugiés fuient un danger incontestable, notre politique reste la même. L'argument des réfugiés économiques n'était qu'un faux prétexte pour marquer un refus fondamental de l'Autre.

Nombre de politiques, depuis la sortie du «Rapport de stratégie» en 1989, ont mis en avant un concept selon lequel les réfugiés n'avaient pas à venir ici individuellement, illégalement de surcroît, et qu'on devait concentrer l'aide sur place. Où est le résultat ? Une aide dérisoire à la Croatie, où l'afflux (un véritable afflux, celui-là) est tel qu'aucune solution n'est en vases si l'accueil

ne peut pas se répartir plus loin. Et les contingents ont bien montré leur limite. Ceux qui tentent d'arriver en Suisse le font parce qu'ils y ont des proches. Et ce mouvement de fuite spontanée, avec ou sans visa, rien ne justifie de l'interdire au nom de pseudo solutions bureaucratiques qui ont pour seule logique le vieil adage «loin des yeux, loin du cœur».

Alors que les garanties de procédure étaient méthodiquement démolies, avec l'arrêt urgent de 1990, quelques beaux esprits ont cru pouvoir accepter ce «compromis» parce qu'il introduisait une insistance de recours indépendante et l'admission provisoire des réfugiés de la violence.

Plus de deux ans après, les retombées de la Commission de recours sont encore peu visibles. Quant à l'admission provisoire, elle profite certes aux déserteurs. Mais pour le reste, exit les promesses de 1990.

Avec trois mois de retard et avec mille difficultés, les Croates en ont profité, pour être aussitôt mis à la porte à la fin mars, sans même avoir le droit de recourir. Et pour les Bosniaques, mis à part les deux contingents alibis, plus question d'un statut clair. A la rigueur un visa de «courtisier», si des parents en ligne directe acceptent de couvrir tous les frais. Ah! le bel accueil. Venez si vous ne nous cotiez rien.

Oui, l'hypocrisie a atteint des sommets qu'y n'ont comme point de comparaison que la politique suisse des années 39-45, qui niait aux Juifs la qualité de réfugiés.

Et le pire, à propos de cette guerre dont tout le monde se dit tellement surpris, c'est que depuis 1989, où la Serbie a supprimé brutalement l'autonomie des Albanais de Kosovo, des milliers de requérants yougoslaves nous en avertissaient. Mais qui donc les a écoutés ? Ils étaient soi-disant des «économiques», comme le sont toujours aujourd'hui, à en croire nos autorités, le 98% des requérants. Et les Tamouls, les Kurdes de Turquie et les Somaliens n'ont même pas l'espoir que nos caméras de télévision se déplacent jusque chez eux. Ou si rarement...

A l'abri des regards !

Le nouveau centre d'enregistrement de Genève qui remplace celui de Cointrin est entré en fonction le 16 avril dernier. Et bien que l'on n'y trouve pas les grillages qui entouraient l'ancien centre, le nouveau s'apparente plus à un lieu de détention qu'à un centre dit «ouvert». Contrôle renforcés à l'entrée dans un centre où les requérants se trouvent pratiquement coupés de l'extérieur pendant la phase d'enregistrement de leur demande d'asile.

A l'extérieur, aucun panneau n'indique que c'est bien là le centre d'enregistrement pour requérants d'asile de Genève (CERA). A l'intérieur, le CERA comprend en fait deux parties distinctes et séparées: une zone «enregistrement» et une zone «logements d'urgence», les deux d'une capacité de 120 lits. Dans la partie enregistrée, le seul lieu commun est le réfectoire où se trouve également une télévision, seul élément de distraction pour des personnes qui restent là quelques jours, voire pour certains deux, trois, quatre semaines.

Pas de journaux, pas de jeux pour les enfants, des murs blancs, neutres. L'eau dans les étages des doritoirs est à 35°, difficile à avaler même avec la chaleur de l'été. La cuisine où les requérants pourraient trouver de l'eau fraîche est fermée à clé et ouverte uniquement pour les repas. Le personnel met parfois un pot d'eau et quelques verres sur une table du réfectoire quand il fait vraiment trop chaud. Il y a bien un distributeur de boissons et de cigarettes, mais les requérants ont de la difficulté à se procurer la monnaie nécessaire.

Coups du monde extérieur

Les requérants une fois à l'intérieur du CERA n'ont pas un réel accès à une information sur la procédure et à une assistance juridique. Il y a bien un tableau d'affichage avec les téléphones des oeuvres d'entraide, mais les communications avec l'extérieur sont difficiles. Des cabines téléphoniques se trouvent dans le hall d'entrée à côté des gardes sécuritas. Des cabines sans annuaire de téléphone et fonctionnant avec de la

petite monnaie dont les requérants ne disposent souvent pas. Les cabines téléphoniques se trouvant au rez-de-chaussée, il est tout aussi difficile pour un mandataire à l'extérieur d'atteindre son mandant s'il se trouve dans les étages où dans les chambres. Les heures de visites sont strictes (9h-11h, 15h-17h) et ne permettent pas aux mandataires bénévoles qui ont souvent une activité professionnelle de rencontrer leurs mandants.

Il est extrêmement difficile pour un requérant de la zone enregistrée de sortir du CERA. Les requérants sont mal informés de cette possibilité. La demande de sortie doit être déposée une demi-journée avant, voire la veille et les requérants doivent donner des motifs reconnus valables. L'autorisation de sortie dépend en fait du bon vouloir des fonctionnaires.

Sans papiers: refoulé !

En ce qui concerne la procédure d'asile, des durcissements se produisent dans les centres d'enregistrement, à l'abri de tout regard extérieur. Depuis le 1er juillet, le CERA refuse d'enregistrer les personnes ne possédant pas de document d'identité (voir VE no 37, juin 92 et voir encadré ci-contre), ce qui est souvent le cas de personnes persécutées. Cette nouvelle pratique coïncide avec la fermeture par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) de la structure d'accueil pour les pré-requérants mise sur pied par le CHERANE (Conseil pour l'hébergement des pré-requérants non enregistrés). Une vingtaine de cas (une

famille comptant pour un cas) ont été répertoriés durant les mois de juillet et août par le Centre social protestant de Genève. Rien ne permet de penser que tous les requérants refusés trouvent le chemin d'un service de consultation. Tout porte à croire que certains d'entre eux «disparaissent» dans la clandestinité, voire passent en douce une frontière de plus pour tenter leur chance ailleurs.

Requérants mis à la rue

Les personnes qui se présentent pour s'enregistrer en dehors des heures administratives (8h-12h, 14h-17h) ou le week-end sont également refoulées sans autres. Peu importe ce qu'il adviendra d'elles. Que ce soit un homme, ou une femme avec de jeunes enfants. Dans les deux cas, c'est la garde sécuritas à l'entrée qui refuse l'accès au CERA, faute de traducteur les requérants qui ne parlent ni le français, voire l'anglais ou l'allemand sont chassés sans

comprendre ce qui leur arrive. La remise d'une attestation de passage au CERA, telle que le prévoit la directive du 10 juillet dernier émise par l'ODR est parfois négligée. Certains requérants se retrouvent ainsi à la rue sans aucune pièce justifiant leur qualité de demandeurs d'asile.

Pratique en huis clos

Des décisions de non-entrée en matière assorties de renvoi immédiat sont prises au CERA, sans possibilité pour les représentants d'oeuvres d'entraide (ROE) de rencontrer les requérants avant l'entretien et de se forger une opinion de manière indépendante. La majorité de ces décisions concernent des ressortissants de pays dits «sûrs». Depuis le début de l'été, des auditions complètes (art. 16a, LA) ont également lieu au CERA en présence d'un ROE. Des requérants se retrouvent ainsi avec une décision négative définitive dès l'enregistrement au centre et sont renvoyés sans

Bâle: «Aktion Beobachtung»

Confrontée bien avant les Genevois à la pratique arbitraire du refus d'enregistrer les requérants sans papiers d'identité, lesquels ne trouvent grâce qu'au moment où un mandataire revient à la charge avec insistance, la «Plate-forme» des permanences bâloises a organisé du 20 juillet au 11 août un piquet permanent à l'entrée du centre d'enregistrement.

Grâce aux bénévoles qui s'y sont relayés, vingt-sept cas ont été repérés dont la plupart ne pouvaient effectivement pas se procurer de documents d'identité. Comme à Genève, le refus d'admission initial est effectué sans interprète par le sécuritas de service !

Conclusion de cette action: sans mandataire, nombre de ces requérants n'auraient jamais réussi à se faire enregistrer. Cas extrême: il a fallu trois semaines de démarches et six tentatives

pour faire admettre deux Libériens. Le centre d'enregistrement bâlois a même réussi l'exploit de refuser dans un premier temps un Tamoul porteur d'une attestation de la délégation au Sri Lanka du CICR, qui l'avait visité en prison. Qui disait que la Suisse est soucieuse d'accueillir les «vrais» réfugiés ?



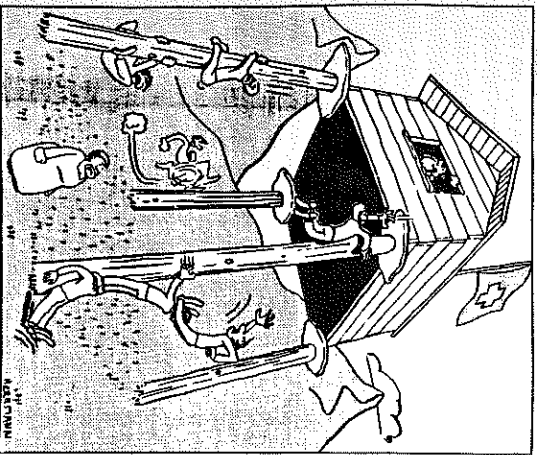
INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE RED CROSS

DELEGATION IN SRI LANKA

Gangoda, 25. 7. 91

qu'ils aient eu la possibilité d'être informés ou assistés juridiquement comme l'exige normalement les règles les plus élémentaires du droit.

Les requérants qui ont passé avec succès la phase d'enregistrement sont attribués d'une manière extrêmement curieuse. Ainsi un Zairois d'expression francophone à toutes les chances de se retrouver dans un canton suisse allemand et inversement pour une personne parlant allemand.



L'ODR fait le vide

Les aumôniers de l'Aumônerie oecuménique auprès des requérants d'asile (AGORA) sont les seuls depuis la suppression des délégués d'oeuvres d'entraide (DOE) en janvier 1991 (voir VE no 29, décembre 91) qui ont l'autorisation de rendre visite aux requérants du CERA, mais leur marge de manoeuvre est limitée. Ils ont accès uniquement au réfectoire et ceci durant les heures où il est peu fréquenté par les requérants.

Exit du CERA les DOE, le CHERANE, heures de visite limitées pour l'AGORA, difficulté voire impossibilité pour les mandataires d'atteindre leurs mandants, le centre d'enregistrement de Genève fonctionne

Filet de secours

Des la fermeture du CHERANE fin juin, et considérant la difficulté dès lors qu'il y aurait pour les demandeurs d'asile à trouver l'information minimum nécessaire avant de se trouver pris dans une procédure d'enregistrement peu respectueuse de leurs droits l'AGORA, en collaboration avec le réseau de mandataires ELISA et les membres de la Coordination pour la défense du droit d'asile, a décidé d'ouvrir une permanence d'accueil proche du CERA. Avec l'aide des bénévoles qui avaient animé le mobilhome devant la porte grillagée de l'ancien CERA, cette permanence est ouverte tous les jours ouvrables de 10h à 17h. Les personnes qui ont l'intention de demander l'asile y sont accueillies et reçoivent quelques renseignements sur la procédure. Si nécessaire, elles sont mises en relation avec un mandataire.

Depuis l'introduction de la pratique de renvoi des personnes sans document d'identité, la permanence de l'AGORA se charge de leur trouver gîte et couvert pour une nuit, et de veiller à ce qu'ils puissent finalement se faire admettre au CERA.

En lien avec l'équipe des aumôniers qui visitent quotidiennement le CERA, cette permanence est un filet de protection minimum. Des personnes disponibles (demi-journée et 12h-14h.) sont encore recherchées pour renforcer l'équipe. Si cela vous intéresse, vous pouvez vous annoncer auprès de Marie-José Bavaret, tél. 022/7826327.

à l'abri des regards. Au moment où les centres d'enregistrement se voient attribuer un rôle de plus en plus important dans la procédure d'asile, les requérants d'asile sont isolés dans un lieu, où plus personne n'arrive à accéder pour les écouter et les informer.

I. Furrer

PROCEDURE

Décisions

Venez seulement si vous êtes mort

Que la pièce produite dans le cadre de la procédure, à savoir un permis d'inhumer concernant le père du recourant, à supposer qu'elle soit authentique, n'est pas relevante en l'espèce, d'une part, parce qu'elle ne concerne pas le recourant personnellement, d'autre part, parce qu'aucun élément ne permet d'affirmer que le père du recourant aurait été tué pour des raisons politiques, par les autorités turques.

(Extrait d'une décision du DFRP en date du 20 janvier 1992)

Oui, vous avez bien lu. L'ancienne instance de recours aurait préféré que le requérant kurde lui fournisse... son propre permis d'inhumer.

Espérons que les décisions que prépare la nouvelle Commission de recours en matière d'asile (CRA) depuis le premier avril (peu de décisions ont été rendues) seront d'un autre niveau.

Attendre un bain de sang ?

En attendant, c'est bien la logique ci-dessus qui prévaut toujours à l'Office fédéral des réfugiés (ODR), comme si l'asile n'avait pas d'abord un but protection préventive face à des persécutions à venir. Il est aujourd'hui pratiquement impossible d'obtenir l'asile sans avoir déjà subi une longue peine de prison.

Par rapport aux réfugiés de l'ex-Yougoslavie, il a fallu attendre trois mois après le début des combats en Croatie pour qu'on se décide à admettre provisoirement les Croates. Et aujourd'hui, alors que de nombreux observateurs craignent un bain de sang en Kosovo, on continue de renvoyer à tour de bras les Kosovars (sauf à Fribourg, Genève, Jura et Zoug où les cantons s'y refusent).

Toutes ces décisions affirment sans coup férir (à choix):

- que même au vu de la situation actuelle le prévalant en Yougoslavie, le retour dans le pays d'origine doit être considéré comme raisonnablement exigible

ou même:

- que ni la situation politique régnant dans le pays d'origine des requérants, ni d'autres motifs ne s'opposent raisonnablement à leur retour,

Ce dernier considérant figurait aussi sur une décision genevoise renvoyant un Bosniaque en date du 11 février 1992, deux mois avant que ne commencent les massacres. On y lisait en outre ce considérant définitif:

- que l'autorité est confortée dans son opinion par le fait que le requérant habite au centre de la Bosnie-Herzégovine, à 180 kilomètres de la Croatie, que son village n'a pas été touché par les combats et que les diverses communautés y vivent en harmonie.

Des familles en sursis !

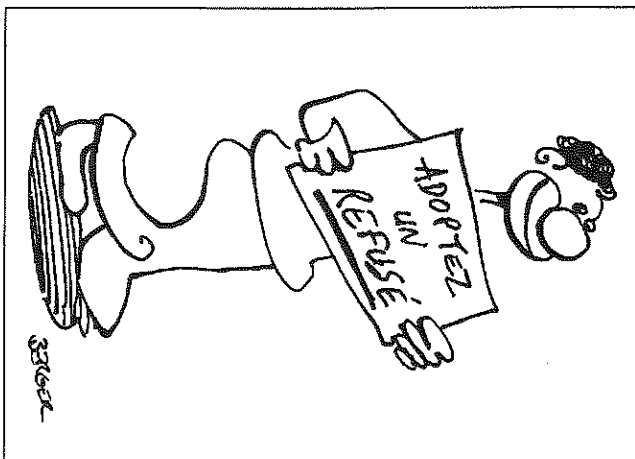
Permis humanitaires

Suite à une dénonciation de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) concernant la pratique d'octroi des permis humanitaires et à un échange de vues avec le DRJP, la Commission de gestion du Conseil national observe, dans un rapport daté du 19 mai 1992, que le département «relativise quelque peu (sa) circulaire du 21 décembre 1990» (si souvent invoquée par certains cantons pour ne rien faire). «Alors que celle-ci est beaucoup plus restrictive que la clause concernant les cas de rigueur excessive de l'article 13, lettres, de l'ordonnance de stabilisation, le département précise dans sa réponse qu'il ne s'agit pas de cumuler les règles énoncées et de les appliquer impérativement; (...) un canton peut, dans un cas précis, proposer l'octroi d'une autorisation de séjour pour d'autres raisons que celles énumérées dans la circulaire». Reste que, depuis l'arrêt urgent de juin 1990, il faut impérativement que la proposition cantonale se fasse avant la fin de la procédure d'asile.

Certains cantons semblent avoir de la peine à s'y faire: Dans une réponse du 22 juin 1992, suite à la question écrite d'un député qui insistait lourdement sur ce point, le Conseiller d'Etat Richard Gertschen s'obstine à dire à propos des onze requérants de plus de quatre ans vivant en Valais: «Pour les dossiers qui seront clos par une décision définitive... le service compétent examinera si les critères (du permis humanitaire) sont remplis!» Une façon déguisée de se placer en position de ne plus pouvoir accorder ces permis ?

Neuchâtel se démène

Dans le canton de Neuchâtel, ce sont onze familles kurdes arrivées en 1987, parfaitement intégrées, qui sont menacées d'expulsion. Le canton a demandé pour ces



familles des permis humanitaires après la clôture de leur procédure d'asile et l'ODR, malgré les démarches du conseiller d'Etat neuchâtelois Pierre Hirschy chef du Département cantonal de justice et police et le vaste mouvement de soutien tant de la population, de personnalités que des autorités neuchâtelaises, ne semble pas vouloir revenir sur le principe du renvoi.

Arnold Koller a décidé le 27 août de leur accorder un délai supplémentaire jusqu'à fin octobre dans l'attente d'une décision finale sur leur sort. En attendant le canton a décidé d'examiner tous les cas de 1988, pour éviter que ce genre de situation se reproduise.

Fribourg gèle les renvois

Dans le canton de Fribourg, c'est une trentaine de familles et de célibataires dans

le canton depuis plus de quatre ans, déboutés de la procédure d'asile, qui sont menacés d'expulsion. Certains se sont vus refuser un permis humanitaire par Berne, d'autres ont reçu un préavis négatif de la part du canton, et pour quelques uns les autorités cantonales n'ont pas transmis dans les délais les demandes de permis humanitaires à Berne. Après une mobilisation de la population et le dépôt d'une pétition au Conseil d'Etat fribourgeois pour empêcher leur expulsion, celui-ci a décidé le 10 juillet de sus-

pendre les renvois jusqu'à la fin de l'été pour prendre le temps de réexaminer les cas et de prendre contact en septembre avec les cantons romands confrontés au même problème, afin d'adopter une attitude commune face à Berne.

Reste à voir si les autorités fédérales, loin du formalisme juridique, auront le courage de prendre une décision humanitaire et politique pour ces familles.

Réd

RECIT

Lettre à Maman

A l'occasion du Dimanche du Réfugié le 21 juin dernier, un requérant d'asile zairois a exprimé sous la forme d'une lettre à sa mère restée au pays, ce qu'il ressentait en vivant en Suisse. Voici son récit. (Réd)

Voici bientôt cinq ans que je suis en Suisse. Et sept ans que nous ne nous sommes plus revus. Maman, je pense beaucoup à toi. Restée seule après la mort de papa, tu t'es battue courageusement pour que j'aie à l'école. Tu m'as tout donné. Après des années d'efforts, les personnes à la retraite ont droit à des prestations AVS. C'est une réalité en Suisse, mais qui échappe à notre société du Zaïre. Tu as investi en moi qui devais être ton pilier de secours quand tu n'auras plus de forces. Ce moment est arrivé et moi je suis loin de toi. Celle qui a travaillé toute sa vie ne peut percevoir ses prestations.

«Identité incertaine»

Maman, la vie est dure pour tous. Celle d'un Noir en Europe l'est encore plus. Avant de se battre pour la vie, il doit tout d'abord se battre pour être considéré comme un être humain. Ce qui est fatigant dans tout cela c'est le caractère répétitif de ce combat frustrant de réclamation ce qu'on est déjà; à savoir un être humain.

Témoignage d'un requérant d'asile

Sur ma carte d'identité on peut lire en gras «IDENTITE INCERTAINE». Cette mention fait que tous se méfient de toi. A la banque pour aller chercher ton propre argent, l'employé te fait attendre le temps d'aller se renseigner auprès de son chef qui lui a déjà eu affaire avec un tel papier. Un exemple parmi tant d'autres. Et malgré cela quelques filles et fils de ce pays nous envient, ils nous tirent dessus, mettent le feu à nos habitations à l'indifférence de tous. Les enquêtes pêtinent.

Comment est le Suisse ?

Les gens prennent des engagements à notre égard et ne les tiennent pas. Ils sont étimés après de voir des Noirs moins nafs qu'ils ne le croyaient se battre pour leurs droits. Mais en attendant nous y laissons quelques plumes, des relations brisées. Des relations de dominateur et dominé, exploitateur et exploité, matin et nuit. Maman, j'en ai brisé quelques unes de ces relations et je ne le regrette pas. Même si après cela je deviens deux: gentil pour les uns, méchant et difficile pour les autres.

Tu te demanderas alors comment est le Suisse. Et moi je te dirai que le Suisse est réservé et sociable. Il est très discret et si tu t'en fais un ami, tu peux compter sur lui. Comme le bien a le dessus sur le mal, la bonté de mes amis suisses suffit pour gommer les souffrances et les tracasseries auxquelles nous soumettent certains de leurs compatriotes.

Chère Maman, la paroisse de Saint-Jean de l'Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud, pasteurs et conseil de paroisse ont été d'une générosité extraordinaire en nous donnant la possibilité de nous réunir tous les dimanches dans un culte dans le cadre de notre communauté jouissant de leur temple. Nous étions une quarantaine. Presque tous essayant de nous faire accueillir en Suisse. Plus d'une trentaine a reçu l'ordre de quitter la Suisse. Nous ne sommes plus que septi.

Départ des amis

Albertine a été renvoyée avec ses deux filles, son mari a été tué en Angola. C'est vrai, je te l'affirme de part mon travail de prédicateur. J'avais le coeur comme ça de voir cette jeune dame qui s'était organisée, retombée dans le désespoir. Elle était désarmée après deux ans de séjour en Suisse. Nous avons pleuré un coup, elle est partie... les étrangers dans son pays d'origine faisaient fortune à cet instant. Pour elle l'Angola représente un danger, pour le bureau des renvois l'Angola est un «pays sûr» pour ne pas répéter la «baraque est pleine». A chacun de se battre pour ses intérêts.

Robert et Valentine sont sommés de quitter la Suisse avec leur fille qui est née ici. Robert a commis le péché de sortir du Zaïre avec un passeport d'emprunt et Valentine sa femme a commis le péché inverse, elle a quitté le pays d'origine avec son propre passeport. C'est à dire que tous les caprices n'ont pas forcément la peau noire.

Comme le savon

Pour trouver un travail stable il faut avoir un statut défini, un permis d'établis-

sement. Pour se voir accorder ce permis le facteur travail est très déterminant. Maman, chez nous ça se traduit par cet homme à qui on demande d'avoir du savon pour se laver les mains et d'avoir les mains propres pour avoir du savon.

Mes papiers scolaires ne valent rien ici. Ils m'ont juste permis de travailler sur les échafaudages pendant l'hiver, de nettoyer les toilettes, de laver la vaisselle au restaurant de Bèthusy pendant deux jours sans salaire. J'ai presque tout fait.

Racisme au quotidien

Il m'a fallu faire une petite formation commerciale. Il y a huit mois que j'ai leur diplôme. Je n'ai aucune exigence, mais qui acceptera de partager son bureau avec un Noir ? Ici Maman je brise un tabou. Nous n'avons pas le droit de dénoncer le racisme même si au quotidien nous le vivons. Les gens préfèrent l'ignorer, le monde dans lequel nous vivons est trop civilisé pour que cela existe. Mais moi qui le vis tous les jours ne puis le renier et me renier du même coup pour les beaux yeux de ceux qui ne méritent pas la bonne conscience qu'ils se font et exigent facilement de la part de ceux-là même qui souffrent de leurs actes, de leurs propos, de leurs écrits, de leurs attitudes, de leurs décisions.

Maman, accueillons chez nous celui qui se sent trop grand pour nous accueillir chez lui. Ainsi il saura qu'il n'est pas aussi grand qu'il le croit, même si par cécité il croit que notre accueil est le fruit d'un complexe d'infériorité. Le plus grand n'est pas inévitablement celui qui cherche à gagner sur tous les tableaux dans le temps et dans l'espace. La grandeur se trouve dans la mémoire.

Maman, voici cinq ans que l'identité de ton fils reste incertaine, par conséquent sa stabilité, son avenir et sa vie sont aussi incertains.

De ton fils qui s'appelle désormais IDENTITE INCERTAIN.

Nyumu Nene

REGIONS

Halte ! Frontière suisse

La plupart des grands quotidiens romands n'ont pas jugé utile de rapporter, à la mi-août, la nouvelle, pourtant très significative, du refoulement à la frontière suisse, à St Margreten, de seize réfugiés bosniaques sans visas. Après un nouveau refus au consulat suisse de Bregenz, l'Autriche leur a accordé l'asile «puisque la Suisse est si mesquine», selon un responsable («Le Nouveau Quotidien», 19.8.92).

Vu de Vienne, c'est autre chose. Après avoir relaté, le 26 juin un refoulement accompagné de brutalités de la part de la police saint-galloise, («Die Presse», enquête et revient sur le sujet le lendemain dans les termes suivants:

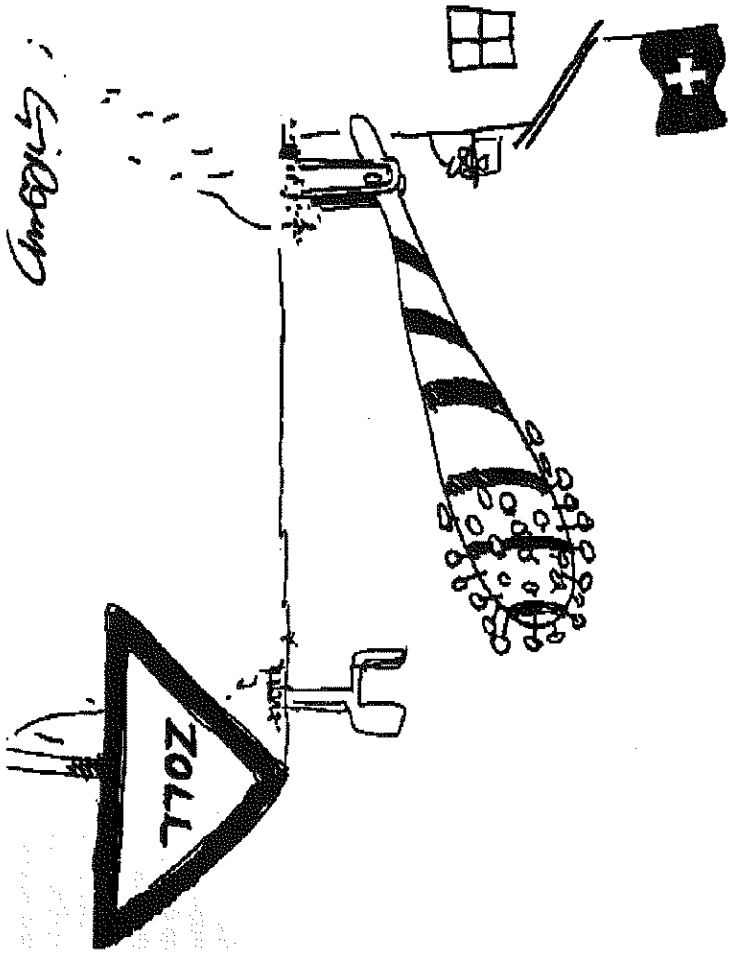
«Des scènes dramatiques se déroulent parfois ces jours à la frontière helvético-autrichienne. Des enfants en pleurs sont

Nouvelles... Nouvelles... Nouvelles...

poussés par la police suisse dans les bras des agents de sécurité du Vorarlberg. Des hommes et des femmes refoulés supplient qu'on leur accorde une autorisation et un toit. Des interprètes traduisent à la chaîne des récits de mort et de dévastation dans leur patrie bosniaque. La Suisse a rendu sa frontière pratiquement étanche pour les réfugiés» («Die Presse», 27.6.92).

En vertu de quoi la «Tribune de Genève» peut tirer, le 29 juillet «Des garde-frontières efficaces». D'après les chiffres officiels diffusés la veille, nos gardes-frontières ont en effet refoulé 64 387 personnes au premier semestre, soit 30% de plus qu'il y a un an. «Notamment (en raison de) l'obligation du visa pour les ressortissants de l'ex-Yougoslavie», indique le communiqué.

Yeb



Tous à l'eau !

Le projet d'installer vingt-huit requérants d'asile dans une villa avec piscine extérieure à Founex (VD) avait fait à l'époque des vagues dans tout le canton. Pour ne pas heurter les esprits, on avait interdit aux demandeurs d'asile l'utilisation du bassin. Cet été, ce sont des habitants de ce quartier résidentiel qui se sont mouillés en donnant des cours aux requérants et en prêtant leur piscine à leurs enfants...

Réd

«Toi, moi, l'étranger»

Exposition itinérante organisée par l'OSAR, destinée aux jeunes, dont le but est de susciter une réflexion sur le racisme. Elle se tiendra du...

28 septembre au 16 octobre au Cycle d'orientation des Collines, 27 ch. des Collines à Sion

19 au 30 octobre à la Bibliothèque scolaire et communale Pré-Fleur àully

2 au 14 novembre au Collège de l'Abbaye à St-Maurice

16 au 27 novembre au Collège Derborence, ch. de la Chapelle à Châtelnau-Comthey

30 novembre au 11 décembre au Cycle d'orientation St-Gerard, Petit-Chasseur 43 à Sion

Dans les plis du Jura bernois...

Dans les plis profonds du Jura peuvent sourdre les sources d'eau vive les plus inattendues, les plus fraîches, les plus vivifiantes. Depuis dix-huit mois, dans le domaine de l'asile, nous allons de découverte en découverte: ce terrain à réputation aride pour ne pas dire âpre et complexe vu sa géographie et son histoire possède bel et bien son versant fertile d'autant plus merveilleux qu'il est parfois dissimulé sous une épaisseur de préjugés.

Nous ne parlerons que de l'expérience des groupes d'accueil qui chaque jour tentent de nouveaux fils dont la trame se solidifie. Ces groupes d'accueil sont nés dans les communes autour de bénévoles ou d'une responsable des oeuvres sociales qui, ayant eu assez de passer des nuits blanches à chercher des solutions à tous les problèmes que lui posent «ses» requérants, a décidé un jour de sortir de sa solitude et de s'entourer d'un groupe.

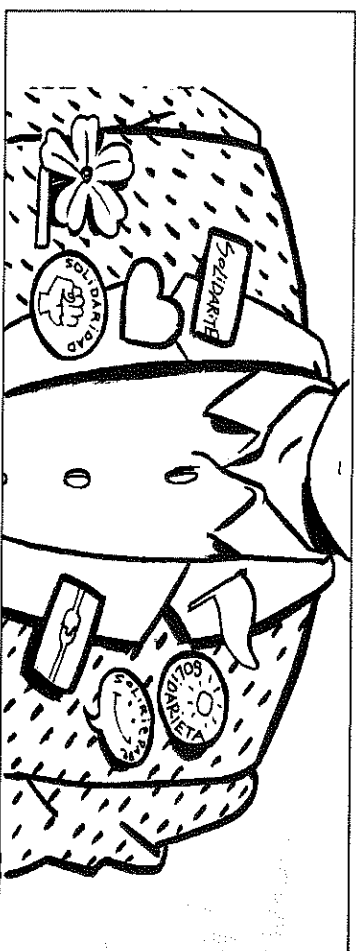
La plupart du temps, ce sont des femmes. Et le plus souvent de confessions les plus divers. Et c'est là que se situe le premier jalon du mystère pour ne pas dire miracle. Car nous avons assisté à des «retrouvailles» pas banales, où des personnes se sont enfin parlé, après des années de mutisme dû aux dissensions politiques. Il n'est pas trop hasardeux de conclure que les requérants d'asile, avec leurs problèmes et leurs cass-têtes, permettent chaque jour aux habitants de ces vallées de se retrouver, toutes options confondues.

Création d'ateliers d'expression

Cela dit que se passe-t-il concrètement ? Les différents groupes d'accueil se rencontrent une fois par mois pour une soirée d'échanges pratiques, d'informations. On y trouve aussi bien des bénévoles que des conseillers municipaux, des prêtres que des pasteurs. Dans certains villages, les bénévoles commencent à mettre sur pied des cours de français pour requérants d'asile, avec l'accord, voire l'appui des communes.

A l'issue du cours de français, les requérants d'asile retrouvent leurs compagnons dans des ateliers d'expression (peinture, sculpture). Ainsi, nous avons pu organiser à l'occasion de la Journée du Réfugié, une exposition de peintures des oeuvres des derniers Angolais qui séjourneront dans nos vallées.

Ne soyons pas triomphalistes, il ne s'agit là que de petites gouttes d'eau dans les mers de l'indifférence. Nous avons tous été si souvent comparés à des Sisyphe dont le châiment éternel n'a de sens que si l'on en



saisit la cause. En l'occurrence serait-ce d'avoir voulu enchaîner Thanatos ? Dans ce cas là, personnellement, je m'y reconnais parfaitement.

Anne Deriaz
Office de consultation sur l'asile pour le Jura bernois

Population solidaire

Le 1er juillet dernier, le Conseil d'Etat genevois décidait de geler les renvois des ressortissants de l'ex-Yougoslavie (sauf les Macédoniens et les Slovénes) en fin d'autorisation de séjour, sans toutefois prendre en charge leurs frais d'assistance en l'absence d'une décision fédérale qui mettraient ces personnes au bénéfice d'une admission provisoire.

Pour leur venir en aide, une Coordination Action Yougoslavie (CAY) a été créée, regroupant des oeuvres d'entraide, groupes militants, syndicats. Eglises et partis politiques. Un appel a été lancé à la population au début de l'été et malgré la période de vacances, c'est un formidable élan de solidarité qui a fait écho aux appels de la CAY. Plus de frs. 90'000.- ont été collectés, avec la participation d'un grand nombre de paroisses et de plusieurs communes, ainsi que de la nourriture et des vêtements.

Les montants récoltés permettent à la CAY de faire face aux besoins immédiats de plusieurs dizaines de personnes pour la période du moratoire de trois mois. Espé-

rons que ce résultat encouragera le gouvernement genevois à obtenir un blocage des renvois des personnes en provenance des régions menacées, y compris du Kosovo, tant que la situation demeurera dangereuse pour la population civile. La CAY continue de recevoir des dons sur un compte spécial CCP 12-12973-8. Les personnes qui souhaiteraient agir plus directement en parrainant des familles de l'ex-Yougoslavie peuvent téléphoner à Mme Catherine Luthy-Magnenat au 022/3459473.

Réd

CSP-VD: En retrait

Rompant avec une pratique de quinze années de consultations pour candidats à l'asile qui faisait de lui, avec son pendant genevois, le pionnier de la défense du droit d'asile en Suisse, le Centre social protestant (CSP) vaudois a fermé sa permanence réfugiés cet été.

A la suite de changements de personnes, il a en effet été décidé de ne plus réengager qu'une personne au lieu de deux et de consacrer ce poste à l'étude des questions de fond et à l'information sur l'asile, d'autres services ayant ouvert une permanence. Un poste qui peut déboucher, à terme, sur un travail plus politique qui serait bienvenu, mais qui n'en laisse pas moins le sentiment, à ce stade, d'un tournant en forme de retrait.

Yeb

Fournir un bagage à ceux qui partiront

Dix heures de cours, c'est peu. Mais c'est une expérience passionnante qu'a réalisé ce printemps le Service chrétien d'animation rurale (SCAR) avec deux groupes de demandeurs d'asile hébergés dans des foyers de la Croix-Rouge vaudoise. Un projet modeste, à l'heure où les autorités fédérales se contentent de belles paroles sur le fait qu'il serait souhaitable de prévoir une formation de base et une aide à la réinsertion pour ceux qui seront renvoyés (un «concept» est en chantier depuis quatre ans...). Nous résumons ici le premier rapport du SCAR. (Réd)

Constatant la disponibilité des requérants et la probabilité de leur retour au pays après plusieurs mois en Suisse. Constatant que dans les pays d'origine des requérants, les possibilités de travail et d'entreprendre existent, mais qu'il manque souvent les informations nécessaires et les formations de base pour débloquer des initiatives susceptibles de lancer des activités agricoles, artisanales, commerciales, individuelles ou communautaires, viables. L'équipe du SCAR a pris l'initiative de faire une offre de formation appropriée à la situation des requérants d'asile, dans des domaines pouvant motiver les requérants et de favoriser la préparation de petits projets économiques qu'il serait possible de mettre en oeuvre à leur retour.

Agriculture, élevage, gestion

L'idée s'est concrétisée par une proposition de cours de dix heures dans les matières suivantes: agriculture, élevage et gestion, présentés par les agronomes du SCAR et programmés sur trois semaines. Les responsables des cours sont les agronomes-consultants du SCAR. Ils ont une longue expérience du travail en Afrique avec la Coopération suisse ou dans le cadre de projets d'Eglises ayant pour but la formation et l'animation rurale. Le contenu des cours veut être une initiation et déclencher l'intérêt et le goût des participants pour ces domaines d'activités.

A titre d'essai, une première série de cours a été programmée au centre d'accueil de Chavornay en mars-avril 1992. A la suite d'annonces passées dans les centres

de la Croix-Rouge vaudoise, vingt-deux personnes se sont manifestées, mais les contraintes financières (frais de cours de frs. 50.- et de déplacements) ont retenu la moitié d'entre eux. Sur les onze participants effectifs, huit ont persévéré jusqu'au bout des cours. Une attestation de suivi leur a été remise.

Pour animer leurs cours, les enseignants utilisent des brochures sur l'agriculture et l'élevage adaptées aux régions tropicales. Les cours s'appuient le plus possible sur des situations concrètes qu'ont vécues les participants. D'autres part, le SCAR publie différentes fiches techniques qui sont également à la disposition des participants.

Une nouvelle série de cours, dans les mêmes matières, a eu lieu au mois de juin au centre d'accueil d'Etoy.

Participants enthousiastes

Au cours de ces séances, l'équipe du SCAR a relevé le vif intérêt des participants pour cette formule de formation et leur volonté de la recevoir et la discuter en vue d'une mise en pratique après le retour au pays. Le SCAR prévoit de proposer ces trois cours à périodes fixes en début d'année (février-mars) et en fin d'année (octobre-novembre). Une information permanente pourrait être affichée dans les centres d'accueil. Il reste maintenant au SCAR de trouver des sources de financement, car jusqu'à présent c'est lui qui a pris en charge le coût des cours.

Adaptation HF
SCAR - cp. 67 - 1373 Chavornay

Renvois: de pire en pire

Parmi les nombreux exploits dont nos autorités se félicitent sans doute pour leur effet dissuasif, et malgré la routine qui s'est installée depuis des années au chapitre des renvois, il est des expulsions qui font peur, tant elles illustrent la dérive éthylique qui gangrène les services s'occupant de l'asile.

Le 23 juillet, c'est une famille angolaise dont l'Office cantonal des requérants d'asile vaudois (OCRA) assure l'expulsion. La mère, enceinte de huit mois, n'est pas renvoyable. Qu'à cela ne tienne. Elle restera seule, le temps d'accoucher. Malgré leurs supplications, le père et les deux enfants sont séparés d'elle et expulsés sans délai. Le 29 juillet, c'est une jeune Kurde, qui avait affirmé être devenue aveugle suite à des tortures, qui est expulsée malgré de multiples démarches auprès de Berne et du canton de Vaud.

Deux cas qui illustrent bien le durcissement toujours plus marqué de l'ODR lors-

que des aspects médicaux sont invoqués au stade du renvoi.

A Genève, ce printemps, dans le cas d'un Roumain diabétique, l'ODR se contentait de répondre laconiquement: «Au besoin, et en cas d'urgence, votre mandat peut demander aux autorités genevoises compétente d'être pourvu des insulines lui étant nécessaires pour une période allant jusqu'à trois mois.»

Et au delà de trois mois? Que fait un diabétique rapatrié en Roumanie sans moyens d'existence pour survivre?

Réd

OSAR:

Interim au sommet

Moins d'une année après être entrée en fonction, la secrétaire générale de l'OSAR, Regula Renschler, a démissionné en faisant état de difficultés à faire adopter une ligne claire pour la politique de l'organisation



faïtère des oeuvres d'entraide reconnues par l'ODR. «*Chacun ne s'occupe que de son petit jardin*», a-t-elle déclaré à la presse, en regrettant que les grandes oeuvres d'entraide n'agissent pas plus au coude à coude. Suivie d'autres départs, l'ensemble du service juridique de l'OSAR est par ailleurs en train de se reconstituer. Dans une période où les attaques contre le droit d'asile se multiplient et celles que soient les ambiguïtés de son rôle de «partenaire privilégié» de l'ODR, il faut souhaiter que l'OSAR retrouve rapidement la capacité d'agir pleinement pour la défense des réfugiés.

Yeb

Schengen déplacé

La journée de formation publique organisée par la Coordination Asile Suisse (CAS), le Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire (MODS) et SOS Asile Vaud sur le thème: «*Adhésion de la Suisse à Schengen, libre circulation des personnes et droits fondamentaux en Europe et en Suisse*», que nous vous avions annoncée dans le dernier numéro, a été reportée au samedi 31 octobre à Lausanne. Programme et inscription (ifs. 30 - repas et dossier compris) auprès de SOS Asile Vaud - c.p. 3928 - 1002 Lausanne.

Réd

Coord. Asile Suisse

Une trentaine de délégués de groupes locaux ou régionaux ont consacré leur week-end des 8 et 9 août à une redéfinition du fonctionnement de la Coordination Asile Suisse. Déterminés à se donner les moyens d'un échange d'information régulier et d'une collaboration renforcée, au moment où les requérants sont plus menacés que jamais, ils ont décidé de renoncer au tournoi par lequel diverses organisations assurent jusqu'ici le secrétariat de la Coordination et de se doter d'un secrétariat fixe. Pour ne pas créer un bureau et une documentation

«Les oiseaux de passage»

«Pour beaucoup, l'histoire est injuste. Des milliers de gens, fuyant des sociétés endeuilées, sont dans l'errance. Ils cherchent un endroit où se tenir en attendant quel au juste: le retour? l'accueil? l'oubli?»

«Un hispano-lundésiste ou pas, d'est en ouest, du sud au nord, politiques ou pas, «ovistes» ou «fax», candidats à l'asile ou travailleurs immigrés, ils arrivent: ceux devenus nomades par la force des choses en face de nous les gens d'ici.»

«Les personnages, comédiens et musiciens, de notre histoire errent à la surface du monde avec dans leur valise, qui un accordéon, qui une contrebasse, qui un violon. Ils évoquent en mots et en musique leurs envies d'autres lieux, leurs rêves d'autrement pour témoigner du long chemin que parcourt un exilé.»

Ce spectacle créé par le Théâtre Musical, Heidi Kijfer, Marie Perry aura lieu à La Brènerie - 2 Place Arland à Lausanne du 25 novembre au 12 décembre, le mercredi, jeudi et vendredi à 19h, le samedi à 17h.

de plus, le poste à temps partiel qui est envisagé devrait se greffer sur le secrétariat déjà existant d'une organisation membre de la Coordination.

Yeb

Halte au racisme!

Dans le cadre du «Festival des potes» à Fribourg, le Forum contre le racisme organisée le 21 novembre une séance d'information sur la Convention des Nations Unies contre le racisme, dont la signature par la Suisse ainsi que les adaptations y relatives du code pénal est une des revendications centrales du Forum. Pour plus d'information prendre contact avec SOS Racisme - tél. 037/227571.

Réd

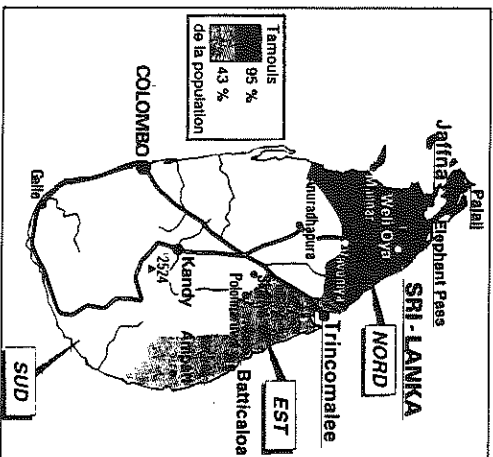
PAYS

Civils dans la tourmente

Sri Lanka

Il est de nouveau question de rapatrier les Tamouls! C'est un projet que Peter Arbenz souhaite si ardemment réaliser depuis des années qu'il ressortit régulièrement sous diverses formes... L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a demandé à Monsieur Walter Keller de Süsssienbüro à Dortmund, spécialiste de la région, de rédiger un rapport sur la situation actuelle sur l'île. En voici des extraits, c'est édifiant!

Au nord de l'île, surtout dans la péninsule de Jaffna, l'intensité des combats entre les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) et les forces armées n'a guère diminué. Au cours des mois de mai et juin 1992, les heurts ont eu lieu avant tout dans la région de Palali et sur la côte nord de la péninsule de Jaffna, de nombreux civils y trouvant la mort. La dernière grande offensive des forces armées a produit une nouvelle vague de réfugiés.



Dans le cadre des affrontements militaires, des attaques aériennes ne sont pas rares, malgré les affirmations répétées du gouvernement soulignant que seules les positions du LTTE seraient visées, les installations civiles ne sont pas épargnées: temples, églises, écoles, hôpitaux, camps de réfugiés, véhicules des organisations

humanitaires... On peut supposer que l'aviation, frustrée de ne pouvoir détruire les positions du LTTE, attaque délibérément ces cibles civiles.

Interventions militaires

Dans la région de l'est, les forces armées gouvernementales mènent leur combat depuis 1983 d'une manière qui vise la destruction physique des opposants et de leurs partisans même si ceux-ci ne veulent ou ne peuvent plus résister, ou encore même s'ils ne sont pas ou plus impliqués dans les faits de guerre. Ces interventions militaires se produisent surtout à la suite d'attaques ou d'agressions du LTTE contre des membres des forces armées ou contre des habitants musulmans, voire cinghalais.

Fréquemment, les procédés des forces armées ne sont rien d'autre que des actes de vengeance destinés à effrayer et à intimider la population. Par le passé, ni l'Etat ni les commandants en chef des unités de combat n'ont fait de grands efforts pour demander des comptes aux criminels dans les rangs de l'armée. Bien au contraire, l'Etat a souvent couvert, ou même, franchement encouragé de tels agissements.

Faillite politique

En relation avec les plus récents massacres, les développements du groupe «University Teachers for Human Rights» (UTHR) sont très intéressants. Il s'agit d'un groupe fortement engagé dans le domaine des droits de l'homme, qui critique les procédés du gouvernement, des forces

de sécurités et également ceux du LTTE. Voici un extrait de leurs réflexions: «Derrière les massacres de Tamouls qui ont eu lieu ces dernières années, deux aspects ressortent qui sont le résultat de la faillite politique des deux parties en conflit. Du côté de l'Etat, l'indiscipline et un sentiment croissant de frustration font que les hommes sont prêts à semer la terreur même au détriment leurs propres intérêts. En face, il se trouve une force dont l'action est légitimée par le désir de la population de protéger sa dignité et sa vie. Mais, en raison de sa faillite politique, cette force dépend des massacres du gouvernement pour sa propagande et son recrutement...».

Rafles et arrestations

Dans l'est du pays, on utilise des unités spéciales contre la population civile tamoul, comme la «Special Task Force» (STF), unité dépendant de la police. Des groupes paramilitaires opèrent également, certains en secret (groupes de surveillance); leurs membres apparemment probablement à l'armée et à la police. Il n'est pas rare non plus que des groupes tamouls anti-LTTE participent aux attaques militaires des forces armées gouvernementales. Ces groupes s'attaquent à la parenté des sympathisants ou des combattants du LTTE. Les forces armées procèdent, de manière répétée, à de vastes rafles et des arrestations en masse, qui portent des noms tels que «Corndon and search operation» ou «Screening operation».

Sud peu sûr...

En raison des affrontements militaires dans le nord et l'est, plusieurs milliers de personnes ont récemment quitté ces régions pour se rendre dans les parties méridionales du pays, notamment à Colombo, où vivent en majorité des Cinghalais. Les fugitifs vivent dans des camps de réfugiés, chez des parents ou des connaissances, ou dans des hôtels et des petites auberges (lodges). Pour beaucoup, la fuite vers le sud comporte de nombreuses difficultés et n'est possible qu'à certaines conditions.

Depuis des mois, d'importantes razzias

ont eu lieu dans la Western province et surtout autour de Colombo. Par principe, tout Tamoul qui vit au sud du Sri-Lanka doit avoir une «raison valable» ou une explication adéquate pour y séjourner. Le fait qu'un Tamoul ne réussisse pas à s'expliquer avec les forces de sécurité, ce qui est fréquent à cause des problèmes de langues, est souvent un motif d'arrestation.

Le HCR met en garde

Constatant que la situation de guerre civile perdure au Sri Lanka et que les perspectives de règlement politique du conflit sont incertaines, le HCR recommande aux gouvernements des pays d'accueil de rejeter les demandes d'asile des Tamouls avec prudence, de permettre aux requérants déportés originaires du nord-est de l'île de prolonger, pour des raisons humanitaires, leur séjour sur leur territoire, enfin, de ne pas appliquer systématiquement aux Tamouls le principe de la possibilité de trouver un «asile interieur».

(Documentation-Réfugiés no 188, 30/6-9/1992)

Détention illimitée

Il est tout à fait possible, dans de tels cas, que des personnes puissent être mises au secret sur ordre du «National Intelligence Bureau» (NIB) ou du «Criminal Investigation Department» (CID). La législation d'exception permet une détention illimitée.

La majorité des détenus se trouve dans des soi-disant prisons préventives. Mais d'autres sont amenés dans des postes de police ou des camps militaires. Rares sont ceux qui arrivent à se faire entendre par un juge, et les familles des détenus hésitent à avoir recours aux tribunaux. Elles craignent d'irriter les forces de sécurité et de mettre en péril la vie de leurs parents emprisonnés.

Enfin, il faut signaler que depuis juillet 1991, un avis du ministère de la défense a ordonné à toutes les personnes ne vivant pas de façon permanente au sud et à celles

qui habitaient en dehors des camps de réfugiés dans la «Western province», de se faire enregistrer auprès de la police dans un délai de quinze jours. En outre, tous les propriétaires d'hôtels, ainsi que les ménages privés, ont dû déclarer toutes les personnes qu'ils hébergent. Ces mesures ont rendu difficile, voire impossible, pour un Tamoul de trouver un logis ou un hôtel à Colombo.

Difficultés d'approvisionnement

Les problèmes de transport, les affrontements militaires et les restrictions en vigueur font que la population du nord est insuffisamment approvisionnée en nourriture, médicaments, ou autres produits de première nécessité. Cette rareté des biens de consommation fait qu'au nord, les prix sont jusqu'à 100% plus élevés qu'au sud. On estime par ailleurs qu'actuellement, environ la moitié des besoins de la population au nord sont couverts.

L'approvisionnement des régions de l'est se fait plutôt normalement, sauf en ce qui concerne les médicaments. L'aide médicale ne peut pas être assurée, en raison de la pénurie de médicaments et aussi de l'effondrement presque total de l'infrastructure médicale. L'Hôpital Général de la ville de Jaffna est le seul de la péninsule qui fonctionne encore normalement.

Renvois de Tamouls: danger!

Toutes les tentatives entrepris récemment pour assurer une sécurité pour les Tamouls rapatriés ont échoué jusqu'à présent. Une solution négociée ne semble pas pouvoir être trouvée pour le moment.

Jusqu'à fin mai 1992, environ 25'000 Tamouls sont revenus du sud de l'Inde. Ces retours ne sont pas volontaires, et sont dus aux pressions des autorités indiennes. Le HCR, absent du sud de l'Inde, ne peut pas surveiller les procédés utilisés pour convaincre les réfugiés à regagner leur pays... Ces hommes et ces femmes se trouvent à nouveau enfermés dans des camps de réfugiés, quand ils ne sont pas arrêtés à leur arrivée par les forces de sécurité sri-lankaises. Parfois même, des camps de réfugiés ont été pris d'assaut par les soldats cinghalais. Même si le rapatriement de Tamouls du sud de l'Inde sert de précédent à quelques pays européens, il faut souligner que les jeunes Tamouls qui quitteraient la Suisse pour retourner au Sri Lanka n'y seraient pas du tout en sécurité, et ne peuvent pas compter sur une possibilité de fuite à l'intérieur du pays.

Extraits choisis par Xtof, tiré du rapport du 25 juin 1992 de W. Keller. Si la question vous intéresse, le rapport complet est disponible à Vivre Ensemble.

CHRONIQUE

- SUISSE - SUISSE -

1er juin - De janvier à mai, le nombre des requérants d'asile arrivés en Suisse (8948) a diminué de moitié par rapport à la même période de l'année dernière. Soit un recul de 54%.

4 juin - 15 actes de violence contre des demandeurs d'asile ont été perpétrés en Suisse depuis le début de l'année.

15 juin - Le Conseil fédéral introduit l'obligation de visa de transit pour les ressortissants indiens, iraniens, libanais, lybiens, nigériens, somaliens et turcs.

20 juin - Journée du Réfugié, diverses manifestations ont lieu en Suisse.

25 juin - L'Office fédéral des réfugiés (ODR) annonce la suppression de 400 postes d'encadrement ac-

cordés aux cantons sur 1730, d'ici la fin de l'année.

26 juin - L'ODR annonce que le renvoi des ressortissants bosniaques a été repoussé à une date indéterminée. Quant aux Croates, l'ODR recommande aux cantons de prolonger leur délai de départ jusqu'au 31 juillet.

29 juin - Caritas Suisse lance un appel au Conseil

fédéral pour qu'il révisé sa politique à l'égard des ressortissants de l'ex-Yougoslavie: abolition du visa obligatoire pour les ressortissants de ce pays, mortuaire des renvois et reconnaissance de leur situation de réfugié. Le Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire (MODS) a fait de même 3 jours auparavant.

29 juin - La direction de la section Croix-Rouge vaudoise informe qu'en raison de la baisse des arrivées de demandeurs d'asile, 51 postes de travail vont être supprimés dès fin septembre, à la demande des autorités fédérales et cantonales. La semaine dernière, le personnel de la Croix-Rouge concerné avait demandé qu'aucun licenciement ne soit prononcé avant 6 mois.

1er juillet - Le Conseil fédéral adopte un «programme d'action élargi 1991-1992» dans le domaine de l'asile: accélération de la procédure, prolongation de l'interdiction de travail et exécution terme des renvois.

1er juillet - Arnold Koller annonce un «assouplissement» des conditions d'attribution du visa pour les réfugiés de l'ex-Yougoslavie et une aide sur place.

1er juillet - Genève, le Conseil d'Etat décide la suspension pour 3 mois du renvoi des ressortissants de l'ex-Yougoslavie en fin d'autorisation de séjour. (cf. p. 13)

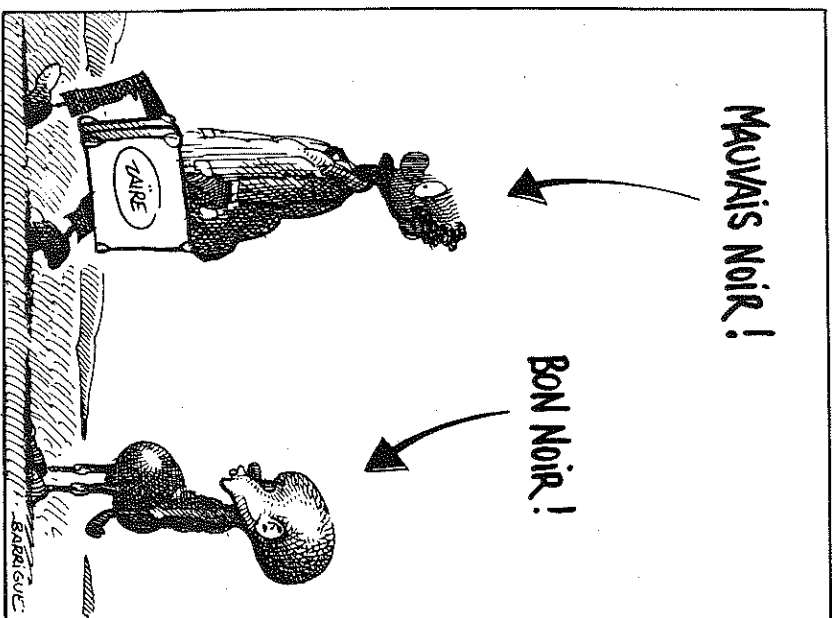
2 juillet - La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats dépose une motion

demandant au gouvernement de réviser la loi sur l'asile pour permettre notamment de mieux régler l'accueil provisoire des réfugiés de la violence.

6 juillet - Les Démocrates suisses (DS) déposent à Berne leur initiative «pour une politique d'asile raisonnable». Plus de 120'000 signatures pour des mesures encore plus sévères.

9 juillet - Publication du rapport annuel 1992 d'AI dénonçant des violations des droits de l'homme dans 142 pays.

13 juillet - Fribourg, le Conseil d'Etat annonce qu'il suspend durant les mois de juillet et août, le renvoi des ressortissants de l'ex-Yougoslavie et les renvois des requérants d'asile établis depuis plus de 4 ans. (cf. p. 8)



6 juillet - Bienne dans la nuit des inconnus met le feu à une maison abritant des requérants d'asile.

15 juillet - La restructuration en cours de la division requérants d'asile de la Croix-Rouge fribourgeoise s'est déjà traduite par la

suppression d'une quarantaine de poste de travail.

16 juillet - L'ODR étudie un projet de retour volontaire dans leur pays pour les requérants d'asile et les réfugiés.

18 juillet - 8 Kurdes de nationalité irakienne bloqués depuis une semaine à l'aéroport de Zurich-Kloten sont finalement autorisés à déposer une demande d'asile en Suisse, après avoir été renvoyés par avion à Ankara la veille, où l'entrée en Turquie leur a été refusée.

19 juillet - Les présidents des Chambres interpellent Arnold Koller pour que la Confédération prenne en charge plus de réfugiés bosniaques.

23 juillet - 1050 réfugiés bosniaques bloqués dans des trains de réfugiés entre la Croatie et la Slovaquie arrivent en Suisse pour une période de 3 mois.

23 juillet - Les premiers des 1000 enfants de Croatie et de Bosnie-Herzégovine que le Conseil fédéral a accepté d'accueillir le 1er juillet arrivent à Chiasso.

28 juillet - Près de 300 habitants d'un quartier de Zurich, ainsi que plusieurs politiciens dont le maire, se mobilisent pour éviter l'expulsion d'une famille kurde, en Suisse depuis 5 ans. Le dossier est aux mains de la CRA.

1er août - Chiasso, arrivée de 491 enfants de Bosnie-Herzégovine, 200 autres sont attendus ces prochains jours.

Victoire pour ELISA

3 juillet - Le service des recours du DFJP (CRA) donne raison au Réseau ELISA concernant un requérant d'asile tunisien renoué le 24 juin vers l'Algérie contre l'avis du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) et d'Amnesty International (AI), et invite l'ODR à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires en vue d'autoriser l'entrée en Suisse de ce requérant afin qu'il dépose une demande d'asile. C'est une victoire pour le mandataire du requérant qui, informé du renvoi 10 minutes avant le départ de Lévion, avait déposé son recours une fois le délai légal échu.

13 août - Il y a 50 ans le Conseil fédéral suisse ordonnait la fermeture des frontières aux Juifs fuyant l'Aujourd'hui la Coordination genevoise pour la défense du droit d'asile demande qu'il n'en soit pas de même avec les ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Elle demande au Conseil fédéral d'abroger le visa d'entrée et de mettre fin aux décisions de renvoi y compris pour les Albanais de Kosovo.

17 août - Le porte-parole de l'ODR informe qu'une délégation de l'ODR a examiné au Sri Lanka les possibilités d'un éventuel rapatriement pour les réfugiés et requérants d'asile tamouls déboutés de la procédure d'asile. (cf. p. 17)

25 août - Vaud, le directeur d'un collège et des professeurs se mobilisent pour empêcher l'expulsion d'un jeune kurde de 16 ans, qui devrait quitter la Suisse d'ici fin août.

25 août - Genève, 200 Kurdes manifestent devant l'ONU pour faire connaître les massacres qui ont lieu au Kurdistan.

25 août - Les enfants de demandeurs d'asile devront dorénavant attendre 6 mois avant d'aller à l'école publique dans le canton de Fribourg.

27 août - Arnold Koller reporte le délai de départ à fin octobre, de 11 familles kurdes vivant dans le canton de Neuchâtel. (cf. p. 8)

31 août - En 5 mois d'existence, la CRA a rejeté tous les recours traités à l'exception de 5 cas.

-EUROPE- EUROPE-

1er juin - Autriche, entrée en vigueur d'une loi qui limite l'asile accordé aux réfugiés.

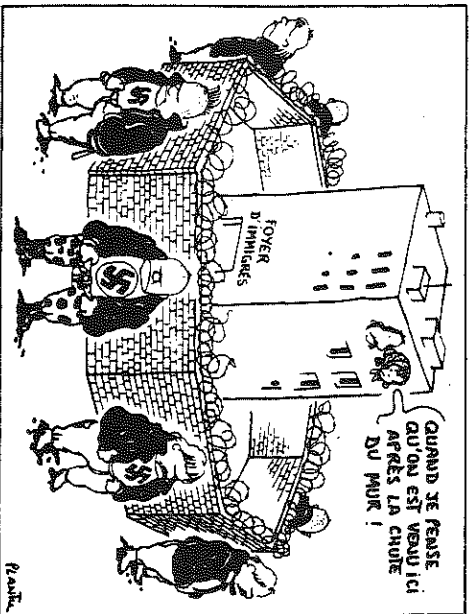
11 juin - Dans ses «Nouvelles hebdomadaires», Al se dit préoccupé par des informations selon lesquelles des requérants d'asile d'Afrique noire, auraient été maltraités et parfois torturés par des policiers d'un commissariat de la ville de Brême.

12 août - La Grande-Bretagne a expulsé en juillet, 36 demandeurs d'asile venus de l'ex-Yougoslavie, indique le Ministère de l'Intérieur.

21 août - La Suède après avoir accueilli près de 48 000 réfugiés de l'ex-Yougoslavie depuis le début de la guerre civile, a commencé en juillet à renvoyer dans leur pays les Albanais de Kosovo.

loi sur les associations, la Ligue tunisienne des droits de l'homme est dissoute par les autorités.

15 juin - Le président Turgut Ozal exerce son droit



20 juin - Turquie, une quinzaine de Kurdes appartenant à la minorité religieuse alevi sont arrêtés dans la province de Kahramanmaraş, à la suite de la mort de 3 soldats tués lors d'affrontements avec des membres supposés du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

23 juin - Les autorités de Belgrade décident d'interdire la réunion inaugurale du Parlement kosovar à Pristina. Les forces de l'ordre serbes procèdent à l'interpellation d'une dizaine de personnes à Pristina, tandis que plusieurs dirigeants syndicalistes ainsi que des militants pour la défense des droits de l'homme sont arrêtés en province.

29 juin - Après 2 mois d'occupation, l'aéroport de Sarajevo est évacué par les forces armées serbes, permettant ainsi aux membres de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) de reprendre le contrôle de cette zone afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire de la capitale, qui continue

socialiste (PS), accusé d'agir contre «l'intégrité de l'Etat» en raison de ses positions sur la question kurde.

15 juillet - Al condamne les «homicides systématiques ayant causé la mort de centaines de civils», commis dans l'Etat indien du Pendjab, lors d'affrontements entre les militants séparatistes sikhs et les forces armées.

17 juillet - Al dénonce la poursuite des violations des droits de l'homme en Turquie et la persistance de la torture, de morts en garde à vue et des exécutions extra-judiciaires, particulièrement au Kurdistan.

19 juillet - Selon le ministre bosnien de la santé, le conflit qui a débuté en avril dernier a fait plus de 8 000 victimes, en majorité des civils, tandis que quelque 100 000 personnes seraient détenues dans 57 «camps de concentration» créés par les Serbes de Bosnie dans cet Etat.

25 juillet - Environ 10 000 exilés s'ajoutent chaque jour aux quelque 2,5 millions de personnes déplacées depuis un an à la suite de la guerre des Balkans.

27 juillet - Algérie, les troubles qui ont éclaté dans la capitale après les condamnations à 12 ans de prison des 2 principaux dirigeants du Front islamique du salut (FIS) pour atteinte à la sûreté de l'Etat, s'étendent en province, faisant des morts et des blessés.

30 juillet - Depuis la mi-juin, les affrontements

entre les forces armées turques et les membres du PKK ont fait de nombreuses victimes au Kurdistan turc.

4 août - Dans un rapport, Al estime à 10 000 le nombre de civils tués à Mogadiscio de novembre 1991 à avril 1992 et dénonce «les massacres de civils et autres atrocités commises par les différentes factions armées».

mission des droits de l'homme de l'ONU, les autorités de Belgrade de mener une politique d'«apartheid» à l'encontre des Albanais de Kosovo.

17 août - Turquie, parallèlement aux manifestations commémorant le 50^e anniversaire du début de la lutte armée du PKK, des affrontements entre forces turques et militants kurdes ont lieu entre Agri et Ga-

Non, c'est non !

Le ministre de la Justice belge refuse de recevoir la demande d'asile d'un Tunisien, qui est arrivé en Belgique le 7 février 1992. Depuis le Commissaire général aux réfugiés a émis 2 fois un avis favorable à la reconnaissance de sa demande d'asile. Le 9 mars, le Président du Tribunal de 1^{ère} instance de Bruxelles a interdit son retournement et demandé sa mise en liberté. Le 27 mars, le Conseil d'Etat s'est également prononcé en faveur de son entrée en Belgique. De plus, le Délégué régional du HCR à Bruxelles a affirmé par lettre que l'intéressé «est prima facie réfugié selon la Convention de Genève, sous réserve de la procédure définitive. Que faut-il de plus ? (Informations Européennes, août 1992)»

4 août - Selon le ministre sr-lankais de la Défense, 150 jours de combats en 1992 auraient provoqué la mort de 507 soldats, 350 civils et 1153 membres des Tigres libérateurs de l'Elam tamoul (LITE).

5 août - Le gouvernement indien instaure le couvre-feu aux abords de la frontière pakistanaise, suite à des affrontements entre forces de sécurité et militants musulmans.

11 août - La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) accuse devant la Sous-Com-

zianep, faisant plusieurs victimes.

19 août - Après l'élection par les délégués de la Conférence nationale de E. Tshisekedi au poste de 1^{er} ministre le 15 août, le président Mobutu investit dans sa fonction.

26 août - Les combats ont redoublé d'intensité sur tous les fronts de Bosnie. Par ailleurs, selon un rapport d'une commission d'enquête au Sénat américain, quelque 20 000 musulmans ont été tués lors d'opérations menées par l'armée serbe, visant à chasser la population non serbe de certaines zones.

27 août - Allemagne, pour la 5^{ème} nuit consécutive, une partie des habitants de Postock (ex-RDA) acclamement plusieurs centaines de jeunes Allemands prenant d'assaut un foyer pour requérants d'asile. Pour les 6 premiers mois de 92, 650 actes de violence motivés par des convictions d'extrême droite ont été recensés et 7 personnes ont été tuées.

- MONDE - MONDE -

7 juin - Al a recensé entre janvier 1985 et mai 1992, sur l'ensemble du territoire indien, 455 cas de personnes mortes sous la torture alors qu'elles se trouvaient en garde à vue.

13 juin - Pour avoir refusé de se plier à la nouvelle

Non assistance à personne en danger

23 avril - Pays-Bas, une requérante d'asile zairoise enceinte de 7 mois décède après avoir, en vain, réclamé une assistance médicale pendant plus de 10 jours, alors qu'elle se trouvait en zone dite «internationale» de l'aéroport de Schiphol puis dans un centre de détention pour demandeurs d'asile. (Informations Européennes - mai 92)

19 juin - 38 «boat people» vietnamiens sont déportés de force de Hong-Kong vers Hanoi. L'un d'entre eux est arrêté dès son arrivée à l'aéroport de la capitale vietnamienne.

d'être quotidiennement bombardée par l'armée serbo-fédérale.

11 juillet - La Cour constitutionnelle de Turquie décide de dissoudre le Parti

Monsieur
YVES BRUTSCH

RUE SCHAUB 5

1202 GENEVE

JAB
1211 Genève 8

Pourquoi ?

*J'étais trop jeune, et je n'ai pas compris
pourquoi nous étions condamnés à mort.*

De quoi étions-nous coupables ?

*Je n'ai pas compris la métamorphose des gens:
les uns transformés en bourreaux, d'autres en
victimes dociles, silencieuses, résignées.*

Pourquoi ?

Pourquoi étions-nous des oubliés de l'humanité ?

*Pourquoi personne ne s'intéressait-il à nous
en dehors de nos tortionnaires ?*

*Nous ramassions des morceaux de journaux
trouvés par hasard et en cachette nous en dévorions
les mots à la recherche d'un message pour nous.*

Pourquoi n'avons-nous jamais rien reçu ?

*On a volé des milliers de vie sous mes yeux
et je marchais sans voir d'autres issues.*

*Nos larmes dans un ciel sourd et muet
devenaient des nuages gris, lourds de colère et de peur.*

Pourquoi ?

*Il existait aussi ceux qui avaient l'espoir dans le regard.
Ces regards m'ont aidée à tenir debout...*

Magda Hollander-Lafon

Entre 14 et 17 ans, Magda Hollander-Lafon fut déportée de Hongrie dans les camps de concentration nazis. Son texte est paru dans «Les Chemins du temps» aux éditions Ouvrières.